La piscine Pierre-de Coubertin

La piscine Pierre-de Coubertin, au centre-ville, est réservée à l'usage des associations sportives et des élèves des établissements d'enseignement, de l'école primaire jusqu'à l'université. Des cours de perfectionnement y sont notamment dispensés à l'année.

Page modifiée le mercredi 8 novembre 2023 • Données Ville du Mans

Équipement

© Ville du Mans

La piscine Pierre-de Coubertin dispose d'un bassin de natation de **25 m de long par 10 m de largeur**. Sa profondeur est progressive. Elle varie de 1 m à 2 m.

Public

Cet établissement est exclusivement réservé à l'usage des **groupes scolaires** et des **associations**.

La piscine accueille des activités de natation sportive et de triathlon.

CLUBS

Pour connaître les clubs qui pratiquent des sports d'eau au Mans, pensez à consulter notre annuaire des associations.

Disponibilités

Entraînement de la section Natation du Club olympique de Pontlieue.
© Ville du Mans

Les responsables associatifs qui souhaiteraient obtenir des informations sur les créneaux disponibles peuvent se rapprocher de la direction des Piscines aux Atlantides.

Règlement intérieur

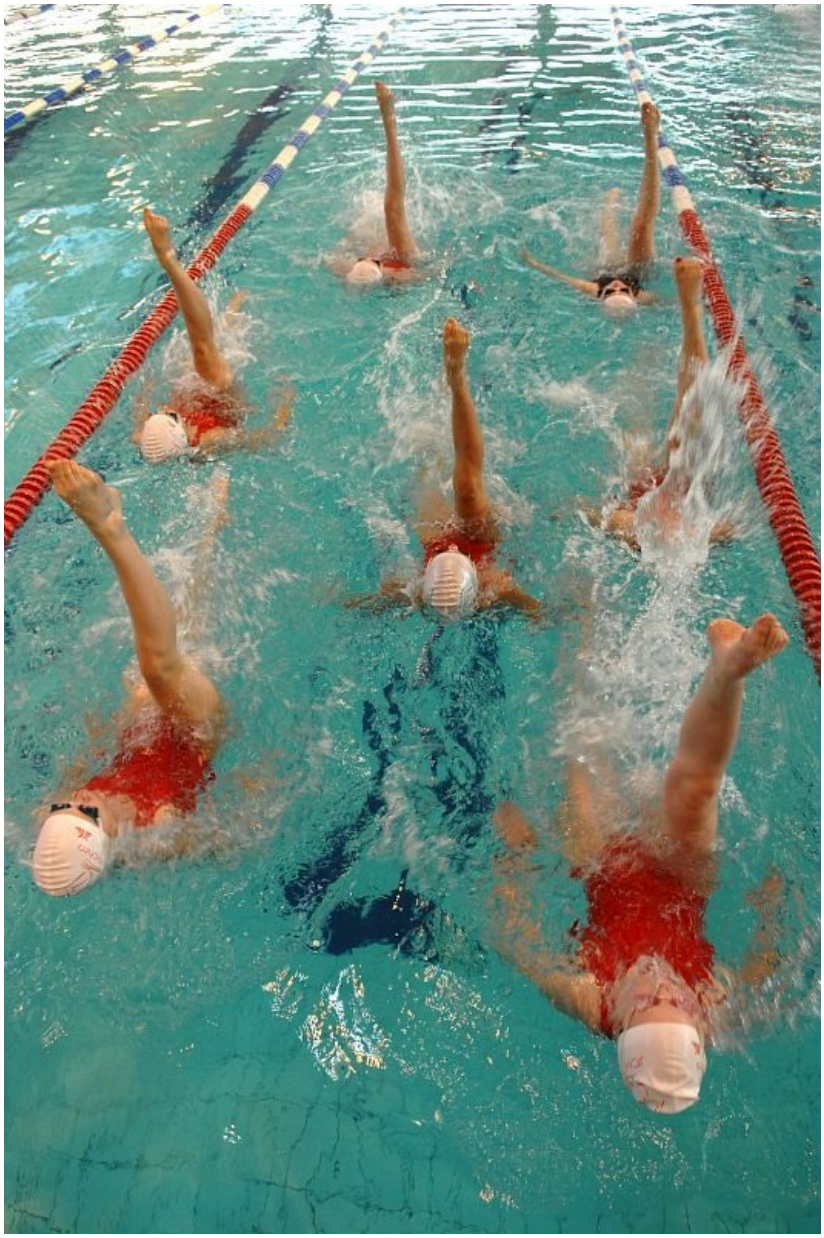

© Ville du Mans

Le règlement intérieur de nos piscines est affiché dans les halls d'entrée. Pour rappel, il est bien sûr interdit de fumer et de vapoter dans les établissements, y compris sur les pelouses. Il est également interdit de courir sur les plages.

Tenue de bain

L'accès au bassin se fait **en maillot de bain uniquement**. Shorts, caleçons, boxers (sous-vêtement), strings et maillots de bain jupettes sont interdits.

Un distributeur de maillots de bain, lunettes, bonnets et couches pour bébés est situé dans le hall d'accueil, après les tourniquets d'entrée.

Hygiène

Il est obligatoire pour chacun de prendre une douche savonnée **avant de se baigner**. Le cas échéant, vous devez aussi attacher les cheveux longs.

Nous vous conseillons vivement de porter un bonnet de bain.

Enfants

Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte majeur dans l'enceinte de nos établissements. L'adulte est **présent dans l'eau** avec l'enfant. Les enfants peuvent être équipés de brassards personnels.

Pour les bébés, nous vous conseillons de venir les baigner en piscine à partir de 6 mois. Nous vous invitons à utiliser les couches-bébés.

TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(pdf, 24 ko)

Température

© Ville du Mans

La température des bassins est gérée électroniquement pour chaque espace. En moyenne, les valeurs sont les suivantes.

- De 28° à 29° pour le bassin sportif,
- de 31° à 32° pour le bassin d'apprentissage,
- de 31° à 32° pour le bassin ludique.

Afin de conserver une bonne qualité d'eau dans chaque bassin, nous procédons régulièrement à un apport d'eau neuve. Lors de cette opération, la petite quantité d'eau plus froide injectée peut amener les nageurs à ressentir une fraîcheur momentanée.

Brevets de natation

Pour passer les différents brevets, venez **de préférence le week-end**, réglez votre entrée et adressez-vous à un chef de bassin au bord des bassins. Vous devrez apporter les pièces suivantes.

- Une photo d'identité pour le brevet de 50 mètres,
- une pièce d'identité pour l'attestation nautique.

Le brevet atteste qu'une personne est capable de nager une distance donnée. Ce diplôme est obligatoire pour pratiquer certaines activités ou professions. Il peut être passé à tout âge.

Diplômes

Pour le BNSSA (Brevet national de sauvetage et secourisme aquatique), nous vous dirigeons vers le site de l'AMSS (Association mancelle de sauvetage et secourisme) qui assure les cours pour obtenir ce diplôme. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur son site internet.

8

associations

C'est le nombre de clubs qui se partagent le bassin en soirée. Dans la journée, l'équipement est accessible aux établissements scolaires et universitaires.

Prévoyez un jeton ou une pièce d'un euro pour ranger vos affaires dans les casiers consignes. Il n'est pas possible de déposer son sac au bord des bassins.

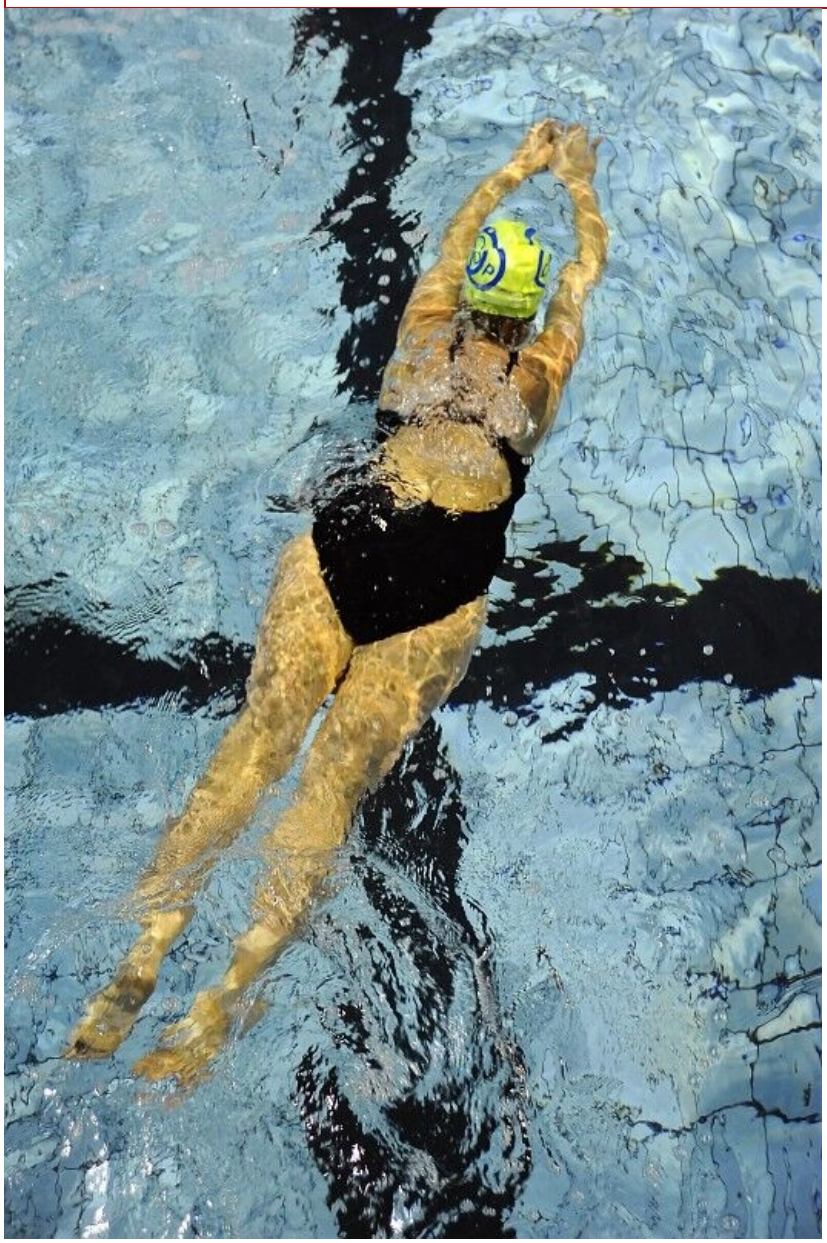

© Ville du Mans

Suivez l'actualité des sports.